

ACCORD DE MÉTHODE

Tout commence maintenant,
après + de 3 mois de combat !

Tout est à revoir :

- Solutions alternatives
- Plan de départ volontaire...

**PLACE AUX NÉGOCIATEURS.
LA CFDT EST PRÊTE !**

L'édito du Secrétaire Général

LA CFDT fait ce qu'elle dit !

Depuis le 18 octobre et la présentation du PSE, la CFDT militait pour une intersyndicale forte, seule à même de pouvoir permettre de sauver l'AFPA.

Elle s'y est tenue pendant toute la fin de l'année 2018, en refusant de négocier avec la Direction les miettes de mesures destinées aux départs, alors que nous voulions négocier le fond du dossier.

L'intersyndicale a souvent été critiquée par les salariés sur son refus de négocier. Il a donc fallu expliquer longuement que le temps politique était primordial pour remettre l'AFPA et ses salariés au cœur de ce projet de réorganisation qui ne conduisait initialement qu'à détruire l'AFPA.

Cette ligne de conduite d'opposition a été confirmée par les instances nationales de la CFDT réunies le 27 novembre dernier qui réaffirmaient que les négociations ne pourraient être envisagées pour la CFDT qu'à partir du moment où le maillage territorial et la pérennité de l'AFPA pouvaient être garantis.

La rencontre décisive avec le Ministère du 17 décembre a été gagnée grâce à la mobilisation massive du personnel lors de la manifestation du 6 décembre et la position intransigeante et responsable de l'intersyndicale.

Quand le 29 janvier 2019, la Direction Générale propose un accord de méthode (article ZOOM page 3) reprenant nos incontournables, la CFDT avertit l'Intersyndicale de sa position : la CFDT partirait en négociation avec tous ceux qui le voudraient pour faire échec au processus arrivant à échéance le 6 mars 2019.

Nous avons donc signé cet accord de méthode le 31 janvier pour obtenir le report de délai au 29 mai 2019 et une véritable négociation sur le fond :

- Maillage territorial.
- Avenir de l'AFPA.
- Mesures de départ volontaire en amont de tout licenciement.

Toujours dans l'esprit de garder une intersyndicale forte, la CFDT a laissé quinze jours à la Direction pour écouter les aménagements souhaités par les autres Organisations Syndicales, dans l'objectif de réunir autour de la table des négociations le maximum de représentations.

Le mercredi 13 février, date butoir de ces échanges, une deuxième Organisation Syndicale Représentative s'est portée signataire d'un accord légèrement modifié dans sa forme, afin de traiter le cœur du projet tel que le demandent les salariés depuis trois mois.

Alors merci à tous les négociateurs qui viennent de passer quinze jours éprouvants qui vont poursuivre maintenant le travail pour sauver l'AFPA et ses salariés.

BON COURAGE À TOUTES ET À TOUS.

Syndicat CFDT FPA

Tour Cityscope

3 rue Franklin

93 100 Montreuil

Tél. : 06 86 52 72 84

cfdtafpa@gmail.com

www.facebook.com/cfdtafpa

© cfdtafpa

Directeur de publication

Jean-François Guérot

Secrétaire Général



REPORT ET NÉGO !

La Cfdt a signé l'accord de méthode. Il s'agit à présent d'avancer pour la sécurité de toutes et tous.

.....

1 **accord de méthode sur la table**

31 janvier 2019

La CFDT a décidé de signer l'accord de méthode du 29 janvier proposé par la direction AfpA.

Pour nous, cet accord de méthode contient la réponse à nos incontournables :

- renégocier le maillage territorial,
- renégocier le projet de réorganisation.

C'est donc le bon moment pour nous d'entrer dans une négociation. Nos conditions se trouvant au moins en principe satisfaites.

La main que nous tend la direction doit être saisie. De plus le projet d'accord de méthode prévoit :

- *La négociation avec les OS sur la mise en place de solutions alternatives au projet de réorganisation.*
- *Un plan de départs volontaires qui permettra de réduire le nombre de départs contraints.*
- *La négociation avec les OS des mesures d'accompagnement du PSE.*

Pour autant, nous étions seuls à saisir cette opportunité.

La Cfdt invite les autres OS à venir signer !

4 février 2019

La direction appelle l'ensemble des OS représentatives à venir signer l'accord de méthode.

La date du 7 mars, initialement prévue pour l'avis définitif court toujours. Pour la Cfdt, le report au 29 mai 2019 serait déjà une avancée.

D'autant que d'autres nuages viennent assombrir notre ciel. En effet, en ce début d'année le rapport de la Cour des Comptes 2019 vient encore accabler notre institution. Bien que créditée d'excellents résultats sur le plan du retour à l'emploi (66% pour les demandeurs d'emploi) et d'un taux de réussite aux titres de 80%, ce rapport n'hésite plus à évoquer la fermeture de l'agence.



REPORT ET NÉGO !

Les dernières minutes !

7 février 2019

Première réunion des négociations, la CFDT se retrouve seule face à la direction. Et pour cause, à cette date, la CFDT était l'unique signataire de l'accord de méthode.

11 février 2019

Dernière minute : le projet d'accord de méthode, après plusieurs versions et donc de modifications qui ne portent que sur la forme, est reproposé à la signature des OS. Le syndicat FO appose sa signature et rejoint la CFDT. Pour nous à la CFDT, depuis le 1^{er} février, le cap est clair : entrer en négociation sur le fond du plan de réorganisation. Alors, dès le 18 février, nous entamerons avec FO et toutes autres OS qui décideraient finalement de nous rejoindre, les négociations sur la base de l'accord de méthode.

En ayant en point de mire le 29 mai prochain, la CFDT tiendra son cap et toutes ses équipes sauront faire valoir notre méthode de négociation.

et du côté CCE ?

Et pendant ce temps-là, du côté du CCE

Le CCE était réuni ce 14 février, dans une séance extraordinaire, pour la poursuite du processus d'information/consultation.

Au vu des derniers événements et en particulier de la signature de l'accord de méthode par 2 organisations syndicales (non majoritaires, certes) et qui implique un nouveau calendrier, la délégation CFDT a interpellé le Président du CCE, en début de séance, pour savoir ce qu'il en était du calendrier actuel de consultation. La réponse, un peu empruntée, du Président également DRH et donc membre de la Direction a été de confirmer le maintien du calendrier actuel à l'instant T (menant à une fin de processus au 6 mars) sans jamais parler de l'accord de méthode signé également par la Direction et qui pourrait permettre un report au 29 mai et donc une modification du calendrier.

BULLETIN D'ADHÉSION

SYNDICAT NATIONAL CFDT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES
3 rue Franklin - 93100 MONTREUIL TEL : 06 88 52 72 84 - CFDTAFFPA@GMAIL.COM



Adhérez à la CFDT Des droits en Plus

ADHÉRENT

Je suis né(e) le / / à adhérent à la CFDT

Monsieur / Madame : _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville : _____

Tel : _____ Portable _____

E-mail : _____

Date de naissance : / /

Établissement : EPIC Mairie « Entreprise » Mairie « Accès Emploi » OR DRFQ Autres

Adresse du lieu de travail :

Code Postal _____ Ville : _____

Tel : _____

Temps partiel ? : non oui pourcentage : _____%

Emploi : _____

Illégitimé ? : non oui Carte ? : non oui

Type de contrat (CDD, CDI, autre...) : _____

Les Informations personnelles et données ont pour objet de permettre à la CFDT d'organiser l'action, d'effectuer et de consulter ses activités. Ces Informations ne peuvent être communiquées à l'extérieur de la CFDT pour des opérations commerciales ou publicitaires, toujours réalisées à un seul d'entre, de manifestation et de redistribution sans déduire la rémunération.

Date : / /

Signature de l'adhérent _____

**Vous pouvez
« récupérer »
66% de votre
cotisation : elle
est déductible
des impôts**

MONTANT DE LA COTISATION

Salaire annuel net imposable (voir cours du salaire de décembre dernier) : _____€

La cotisation est calculée selon la grille de cotisation disponible auprès de votre Délégué Syndical Local. La cotisation doit être versée à jour chaque année sur déclaration de l'adhérent.

Vous devez être (participer à la grille de cotisation) : _____€

MODALITÉ DE RÈGLEMENT

Pour le paiement automatique de cotisation (PAC), je préfère avoir d'affichers le 5 de mois au début d'existence.

Selon la loi de finance 2013, suivant la situation fiscale, tu pourras bénéficier d'une réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt de 66%.

CE DOCUMENT DOIT ÊTRE REMPLI COMPLÈTEMENT, SIGNÉ, ET IMPÉRATIVEMENT ACCOMPAGNÉ D'UN RIB À : Christian Harlé
CFDT AFPA - CITYSCOPE - 3 RUE FRANKLIN - 93 100 MONTREUIL

e-mail : gwildon@chreval.fr cfdt@afpa.org gwildon@chreval.fr cfdt@afpa.org gwildon@chreval.fr cfdt@afpa.org gwildon@chreval.fr cfdt@afpa.org

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SYNDICAT CFDT FPA à envoyer des instructions à votre banque pour débiiter votre compte, et (B) votre banque à débiiter votre compte conformément aux instructions de SYNDICAT CFDT FPA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans le convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant le date de débiit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT

DÉBITEUR

Votre Nom _____

Votre Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Mandant créancier SEPA : F9307725434

CRÉANCIER

Nom **CFDT**
Adresse **4 BOULEVARD DE LA VILLETTE**

Code postal **75865**
Ville **PARIS CEDEX 19**

LES COORDONNÉES DE VOTRE COMPTE

IBAN

Donc-tilles : _____

EDC

PAIEMENT Récurrence/Prélèvement Ponctuel

A : _____
Signature : _____

Le : _____

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Validez ce mandat sans les champs du mandat.
Pas pour valider de valider votre RIB !